

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021 – 19H30

Président : Eric Striberni

Secrétaire : Susete Ulliel

Le Président ouvre la séance à 19h32 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. **Appel**

Conseillers/ères convoqués	35
présents	26
excusés	5
absents non excusés	4

Le Quorum étant atteint on peut siéger valablement.

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 1^{er} décembre 2020
3. Préavis municipal n° 01/2021 Demande de crédit extrabudgétaire pour la transformation des salles de classe en administration communale
4. Préavis municipal n° 02/2021 Demande de crédit extrabudgétaire pour la réalisation d'un second columbarium au cimetière
5. Communication des délégués aux associations intercommunales
6. Communication de la Municipalité
7. Communication du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. **PV de la séance 1^{er} décembre 2020**

Personne n'en demande la lecture.

Mme Guisolan demande la modification à la page 6, dans divers et propositions individuelles. (Une aide serait-elle envisageable, sous forme de bon, envoyé à tous les citoyens, et pourquoi pas à tous les commerces afin de promouvoir le commerce local ?)

Corrigé :et pourquoi pas, **de tous les commerces**, afin de promouvoir le commerce local ?

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. **Préavis municipal n° 01/2021**

Demande de crédit extrabudgétaire pour la transformation des salles de classe En administration communale

Personne ne demande la lecture du préavis.

La parole est donnée à Monsieur Martin, rapporteur de la commission des finances, il lit le rapport de la commission. En conclusion, la commission à la majorité recommande au Conseil de rejeter le préavis tel que présenté et demande à la Municipalité de présenter, lors d'une prochaine séance du Conseil, un projet remanié qui puisse intégrer une notion de rentabilité, notamment en attribuant une partie des surfaces de l'école à la location.

La parole est donnée à Madame Prod'hom, rapporteur de la commission construction et urbanisme, elle lit le rapport de la commission. En conclusion, la commission propose de refuser le préavis et demande à la Municipalité de présenter lors d'un prochain Conseil un projet modifié en tenant compte des considérations de leur rapport.

Le Président tient à préciser que les conclusions du rapport de la commission des constructions et urbanisme diffère de ce celui qui a été envoyé aux conseillers. En effet suite à un téléphone avec la préfecture, l'amendement proposé par la commission, n'est pas valable sous la forme rédigée.

Le Président passe la parole à Monsieur Parmelin, Syndic. Celui-ci, à l'aide d'un powerpoint, expose pourquoi la municipalité a besoin de ces locaux, ainsi que leurs avantages.

Madame Marinella Page, municipale, en complément aux propos de Monsieur Parmelin, Syndic et par rapport aux commentaires faits par les 2 commissions proposant de louer une partie des locaux à des privés, précise qu'il n'est pas possible de louer des locaux à des privés dans une administration publique. A moins de faire une entrée différente de celle de l'administration communale, ce qui engendrerait encore plus de frais.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Blaum précise : comme vous avez pu le constater, le rapport de la commission des finances a été pris à la majorité, j'étais donc en minorité. L'idée générale du projet entre la perte de la location de l'école (CHF 28'000.-) et par le fait que la commune doit payer une location pour loger l'administration (28'000.-) le résultat est de 0.- Ensuite il fait mention dans le rapport de réduire la surface de l'administration. Il n'en résulterait pas un grand gain sur la réduction du loyer. En conclusion je suis plutôt favorable au projet proposé par la Municipalité.

Madame Beetschen, parle au nom de la commission des finances : le but n'est pas d'empêcher le déménagement de l'administration communale, nous sommes conscients qu'il faut plus de place pour l'administration communale, nous avons néanmoins un petit problème avec la taille des locaux qui vont être mis à disposition. Etant une commission des finances, nous indexons notre rapport sur le manque à gagner des nouveaux locaux de l'administration. Nous récupérons en effet les anciens locaux de l'administration, mais pas sûr que monsieur Gombaudo puisse louer ces locaux pour compenser notre manque à gagner. Dans la situation actuelle, avec les gens qui font du télétravail, nous nous sommes dit que la solution serait de scinder le projet, de concentrer l'administration communale et cela libérerait de la place pour des revenus annexes.

Monsieur Parmelin, Syndic, répond que dans le bâtiment, où se trouvait l'école, celui-ci comporte 2 appartements qui amortissent ce bâtiment, et cela depuis 140 ans. Aujourd'hui avec ce projet, nous ne touchons pas au squelette de la bâtisse à part les sanitaires. Pour le Syndic et les Municipaux nous avons besoin de locaux pour la confidentialité liées à notre activité en dehors de chez nous. Les travaux à l'intérieur du bâtiment sont de petites interventions.

Monsieur Mondoux, municipal, estime que 12m² n'est pas excessif pour les 4 municipaux. C'est bien d'avoir un lieu pour travailler, avec tous les documents et les dossiers sur place.

Madame Page, municipale, précise, il est vrai que le télétravail entre dans les mœurs. Toutefois il y a des fonctions et rôles qu'on ne peut pas faire en télétravail, la boursière et la greffe, pour des questions de confidentialité ne peuvent être en télétravail. Pour le contrôle de l'habitant et pas seulement, Agnès doit être présente aux guichets pour répondre au public. Dans l'espace dévolu à la greffe, il y a des mètres linéaires de rangement dont on a

besoin qui vont se remplir. Pour la salle de municipalité, nous avons besoin d'une grande pièce, nous invitons régulièrement d'autres communes ou avons des rencontres intercommunales. Cela permettra d'accueillir du monde de façon correcte avec des moyens plus modernes.

Monsieur Christian Parmelin, nous dit : les 2 commissions ont insisté sur le point : que faire des locaux actuels ? Est-ce que dans un an la municipalité va venir avec un nouveau préavis pour la rénovation de ces locaux ? Est-ce que tout cela ne devrait pas faire partie de ce préavis ? On parle de contact avec le restaurateur, éventuellement une location qu'il verserait, tout cela me semble flou.

Monsieur le Syndic répond qu'aujourd'hui, avec la Covid, la location est difficile, malgré le fait que monsieur Gombaudo soit prioritaire pour la location, s'il ne loue pas l'espace, nous trouverons un moyen de louer l'espace.

Madame Gunther demande si tout l'archivage va être transféré dans les nouveaux locaux.

Monsieur le Syndic répond que toutes les archives seront transférées.

Madame Hauri, Monsieur Rossel et Monsieur Haenni déclarent que c'est un joli projet.

Madame Gavin demande quel est le degré d'urgence ? Ne peut-on pas amener un contre-projet ou une autre idée. Pourquoi autant de précipitation ?

Monsieur le Syndic répond que c'est un projet qui date du diplôme d'Agnès Chiovini, maintenant que le bâtiment est vide, profitons de réaliser ce beau projet.

Monsieur Martin, demande si les archives, qui se trouvent actuellement déjà sous la poste vont y rester ?

Monsieur le Syndic, répond, qu'en effet ces archives restent sous la poste.

Monsieur Mondoux, municipal, c'est l'occasion d'utiliser ces classes, qui aujourd'hui sont vides. C'est une belle opportunité.

Madame Page, municipale, nous n'avons pas de précipitation, mais grâce aux rentrées fiscales fabuleuses, nous avons un niveau d'endettement acceptable. Ça fait du bien de s'enthousiasmer pour un projet. Nous avons sauté sur l'occasion du travail de diplôme d'Agnès qu'elle a fait il y a 3 ans.

Madame Guisolan, demande si une autre utilisation a été envisagée si monsieur Gombaudo ne souhaite pas utiliser ces locaux. Lié à la problématique du public, privé ?

Madame Page lui répond qu'il n'y a aucun souci de ce côté-là.

Madame Prod'homme, apporte une petite précision concernant la commission des constructions, on a vu et on a compris les plans ainsi que les surfaces. Nous nous interrogeons sur la redondance des salles. La commission des constructions est enthousiasmée par ce projet, mais ne serait-il pas possible d'allouer une surface à la location ?

Différents Conseillers communaux demandent des précisions concernant les archives ; Madame Agnès Chiovini, leur répond qu'en effet sous la poste il y a une partie des anciennes archives (1600-1970), elle s'y déplace 1 à 2 fois par an. Dans les locaux actuels, dans le galetas, il y a les archives constructions, et les archives dites courantes de ces 10

dernières années, elle s'y déplace tous les jours. Ce serait une perte de temps de mettre ces archives dans un autre bâtiment.

Monsieur le Syndic demande une suspension de séance. Celle-ci est acceptée par Monsieur le Président.

A la reprise, Madame Gunther, fait une petite réflexion ; cet objet aura permis d'amener un débat, et cela permet de donner un élan et de pouvoir voter en état de connaissance.

Monsieur Christian Parmelin demande si le projet proposé par la commission des constructions amène une réduction de coût.

Madame Prod'hom répond, la commission des constructions s'est fait la réflexion, qu'une surface de 70m² pour une personne et la boursière quelques heures par semaine était un luxe et donc pourquoi pas offrir une partie de cette surface à la location.

Madame Ida D'Amario serait d'avis qu'il faudrait demander d'autres devis à des entrepreneurs. Et pourquoi ne pas louer un appartement ou un petit studio (à la place des locaux actuels de l'administration communale).

Monsieur Mondoux répond, les devis ont été demandés, notre architecte à regarder les prix des travaux c'est son travail et il l'a bien fait.

Monsieur Guisolan, architecte, explique comment cela se passe lorsque c'est une collectivité qui fait des travaux. Au vu de l'ensemble des éléments exposés et la proximité des entreprises ainsi que la justesse des prix pratiqué. Les devis sont adaptés aux type de travaux proposé.

Monsieur Martin, fait une précision, concernant le public et le privé. Il faut faire des accès différents pour les deux parties, cela est possible et cela donnerait un revenu supplémentaire. Par rapport à toutes les remarques de ce soir, on ne parle pas de reporter ce déménagement, tout le monde est d'accord qu'il faut le faire, mais, ne peut-on pas se laisser jusqu'à un prochain conseil, le temps de la réflexion et de valoriser ces locaux ?

Madame Gavin demande, est-ce qu'une séance extraordinaire peut avoir lieu pour une nouvelle proposition ?

Monsieur le Syndic, répond que le projet a été réfléchi et c'est celui que l'on vous propose ce soir.

Madame Guisolan ajoute, c'est surtout Agnès Chiovini qui a déterminé les besoins de ce projet, surtout par rapport à l'outil de travail.

Monsieur Gérald Parmelin, ça fait longtemps qu'on veut faire l'administration dans ce bâtiment de l'école, pourquoi attendre 6 mois de plus, allons-y et laissons quelque chose dans notre vie de conseiller communal.

La parole n'est plus demandée, le président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis de la municipalité, qui en résumé demande d'accepter le crédit extrabudgétaire pour la transformation des salles de classes en administration communale, et passe au vote.

Le préavis est accepté tel que proposé par 17 voix, 3 avis contraires et 5 abstentions.

4. Préavis municipal n° 02/2021

Demande de crédit extrabudgétaire pour la réalisation d'un second columbarium au cimetière

Personne n'en demande la lecture.

Le président passe la parole au rapporteur de la commission des finances.

Madame Beetschen, rapporteur, dit en conclusion : la commission des finances recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la municipalité.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole.

Le président donne lecture des conclusions de la municipalité et il passe au vote.

Le préavis n°02/2021 demande de crédit extrabudgétaire pour la réalisation d'un second columbarium au cimetière est accepté avec une abstention.

5. Communication des délégués aux associations intercommunales

Madame Guisolan, déléguée du conseil intercommunal d'ENJEU, lors du conseil, 2 préavis ont été acceptés : Le premier préavis concerne la modification du règlement du conseil inter-établissement avec une meilleure représentation des parents. Le deuxième préavis concerne la création d'un conseil consultatif d'accueil de jour. Le but étant d'améliorer la prise en charge de l'enfant et d'optimiser la communication entre le réseau et les partenaires de la région.

Monsieur Christian Parmelin, délégué du conseil intercommunal de Région de Nyon, lors de ces 2 séances, le budget 2021 a été adopté. Celui-ci a été revu à la baisse par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, pour faire suite au postulat de Monsieur Michel Giradet, une somme de CHF 50'000.- a été réintroduite au budget pour le soutien au sport. La cotisation des communes pour 2021 reste inchangée, soit CHF 20.- par habitant. Une demande de CHF 340'000.- pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz pour la période 2021-2024 a été accepté.

Le conseil n'a pas suivi l'interpellation de monsieur Claude Farine concernant la patinoire de Gland. Le conseil a refusé que Région de Nyon soit associé aux différentes étapes d'études et de réalisation de cette patinoire.

Madame Elvira Rölli, municipale à Arzier-Le Muids et Monsieur Stéphane Jayet, municipal à Tartegnin ont été élus au comité de direction.

Les prix artistiques 2020 ont été remis à Noé Cauderay, artiste visuel, et à Marie-Claire Mermoud, directrice du Casino Théâtre de Rolle. Ainsi que les mérites sportifs ont récompensés les clubs de Natation de Nyon, les équipes de rugby féminin et de basket de Nyon.

Le DISREN a été reconduit pour la période 2020 – 2025, sur 40 communes seules Bursinel, Longirod et Vich l'ont refusé.

Un crédit de CHF 351'351,60 pour soutenir le réseau de Vélos en libre-service (VLS) Région de Nyon a été accepté sur 5 ans (juillet 2020 à juin 2025).

Un crédit de CHF 19'000.- pour se doter d'un système de vote électronique et de CHF 2'000.- par an pour assurer le support et la maintenance a été approuvé.

Une commission ad hoc a été créé suite au postulat de Monsieur Francis Costiou, concernant les taxes de séjour reversées par les communes.

6. Communication de la Municipalité

Madame Marinella Page, municipale, revient sur le réseau Vélo en libre-service. Une convention entre les Communes a été faite pour un financement commun. Chaque année, afin d'entretenir le réseau, un soutien de CHF 200'000.- est nécessaire. Sur cette somme, CHF 70'000.- proviennent de Région de Nyon (CHF 351'351.60 sur 5 ans) et ce qui reste environ CHF 130'000.- sont répartis sur les communes qui possèdent un réseau Vélo en libre-service. Le financement est différent pour chaque commune en fonction de la taille et de l'emplacement.

Ces CHF 200'000.- viennent également soutenir l'association Projet, c'est cette association qui a été mandatée pour s'occuper du réseau. Le but en 2022 est d'étendre le réseau jusqu'à 50 stations. La commune de Bursins a déposé une demande, celle-ci a été acceptée. Si la convention est signée d'ici fin avril, cette station pourrait débuter début juillet avec 6 à 11 places avec 50 % de vélos électriques.

Le coût s'élèverait au maximum à CHF 10'600.- par an, en fonction si de nouvelles communes adhèrent au réseau. Cette somme serait prise sur le fond de développement durable. Ce fond est alimenté par un versement de la Romande Energie de 0.07 ct/Kwh. Aujourd'hui ce fond sert à subventionner les abonnements demi-tarif ou les CHF 150.- pour les frais d'abonnements de transports public pour les apprentis. Ceci continuerait ainsi que le subventionnement des VLS.

7. Communication du Bureau

Monsieur Le Président tient à remercier et féliciter les membres du conseil qui se sont représentés pour la prochaine législature et qui ont été élus. Il félicite madame Laure Hauswirth élue comme Municipale.

Madame Laure Hauswirth se réjouit de prendre ses nouvelles activités et de rejoindre la future équipe.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il faudra chercher un nouveau président, une vice-présidente, et une secrétaire pour la nouvelle législature. Ainsi que renommer toutes les commissions.

Le prochain conseil communal est le mardi 22 juin 2021.

L'assermentation de la Municipalité et du Conseil Communal aura lieu le 10 juin à 19h par le Préfet.

8. Divers et propositions individuelles

Monsieur Chabloz, demande si des personnes sont intéressées par la place du président du Conseil vers qui faut-il s'adresser ?

Le président répond, qu'il faut attendre que les suppléants soient nommés. Monsieur le Président enverra un mail à tous les nouveaux conseillers pour les postes à repourvoir avant le 10 juin.

Monsieur Christian Parmelin, la parcelle dont la commune est propriétaire depuis 2012 qui se trouve juste en dessous de la salle communale, pour en faire une zone verte. J'ai vu que 2 fenêtres ont été créés dans le mur aveugle de la maison, qu'en est-il dans le futur ?

Monsieur le Syndic répond qu'aujourd'hui il n'y a pas de construction, mais le jour ou une construction est prévue, les fenêtres devront être fermées, une close a été prévue.

Madame Ida D'Amario demande si à terme ce terrain va être constructible.

Monsieur Le Syndic répond qu'avec la LAT cela n'est pas forcément prévu. Pour le moment c'est en attente.

Monsieur Christian Parmelin remercie pour le travail qui a été fait au cimetière et qui continue d'être fait par l'employé communal.

Monsieur le Syndic, c'est monsieur Guillemain qui fait le travail pour que le cimetière soit présentable.

Madame Ida d'Amario demande si une commission a été créé pour la Maison Forte ?

Monsieur Yann Menthonnex répond qu'une commission a été créé.

Madame Beetschen, remercie monsieur Striberni pour son travail.

Monsieur Le Président répond qu'il reste encore un conseil le 22 juin.

Le Président clôt la discussion à 21.30

Bursins, le 30 mars 2021

Le Président

La Secrétaire

